

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 30 Juillet 2021

L'an deux mil vingt et un et le trente juillet à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel	Mme RONDEPIERRE Sandrine
M. GAGNAIRE Bernard	M. GUEDON Serge
M. QUÉRAT David	Mme MATTANA Nathalie
M. RABUT André	Mme MILLET Sabine
Mme MAUGÉ Solange	

Excusée : Mme REY Paule Maryse

Secrétaire de séance : M. PRUD'HOMME Daniel

**Objet : AUTORISATION DE RETRAIT DE L'ALIGNEMENT DE LA VOIE INTERNE
DU LOTISSEMENT SUR LE LOT 5**

2021.05.02

Monsieur le Maire explique que, suite à la signature de la promesse de vente du lot 5, le pétitionnaire demande un retrait de l'alignement de la voie interne du lotissement sur le lot 5 afin de ne pas construire une maison en angle.

En effet le règlement du lotissement dans l'article 3 prévoit une obligation de construire à l'alignement de la voie interne du lotissement pour les lots 5 et 6.

Il convient de passer outre cette obligation afin de faciliter la construction sur le lot 5.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE à l'unanimité d'autoriser la construction sur le lot n° 5 en retrait de l'alignement de la voie interne du lotissement, de manière dérogatoire à l'article 3 du règlement du lotissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

STE AGATHE EN DONZY, le 03 août 2021

Le Maire,
Bruno COASSY.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20210730-20210502-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2021

Affichage : 05/08/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

